

iteipmai

Veille réglementaire produits phytosanitaires et substances actives

Février 2019

Sommaire

Approbation des substances actives, de base et à faible risque

Approbation des substances actives
Non-approbation des substances actives
Approbation des substances de base
Non-approbation des substances de base
Approbation des substances à faible risque
Non-approbation des substances à faible risque
Modifications des conditions d'approbation
Prolongation de la période d'approbation

Evaluations de risque des substances actives
Evaluations de risque des substances de base
Evaluations de risque des substances à faible risque

Limites maximales de résidus

Evaluations des LMR existantes
Modifications des LMR
Propositions de modifications des LMR

Règlementations diverses

Sécurité applicateur

Divers

Approbation des substances actives, de base et à faible risque

Approbation des substances actives

***Beauveria bassiana*, souche IMI389521**

Approbation de la substance active *Beauveria bassiana*, souche IMI389521.
Date d'approbation : 19 février 2019
Expiration de l'approbation : 19 février 2029
[>> Lien](#)

***Beauveria bassiana*, souche PPRI 5339**

Approbation de la substance active *Beauveria bassiana*, souche PPRI 5339.
Date d'approbation : 20 février 2019
Expiration de l'approbation : 20 février 2029
[>> Lien](#)

méthoxyfénozide (CAS 161050-58-4)

Renouvellement de l'approbation de la substance active, comme substance dont on envisage la substitution.
Date d'approbation : 1er avril 2019
Expiration de l'approbation : 31 mars 2026
[>> Lien](#)

Non-approbation des substances actives

propanil (CAS 709-98-8)

Non-approbation de la substance active propanil, à la demande de la firme.
[>> Lien](#)

Approbation des substances de base

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

Non-approbation des substances de base

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

Approbation des substances à faible risque

***Clonostachys rosea*, souche J1446**

Renouvellement de l'approbation de la substance active, comme substance active à faible risque.

Date d'approbation : 1er avril 2019

Expiration de l'approbation : 31 mars 2034

[>> Lien](#)

Non-approbation des substances à faible risque

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

Modifications des conditions d'approbation

Modification des conditions d'utilisation du vinaigre en tant que substance de base

Le vinaigre en tant que substance de base était limité jusqu'à présent à des utilisations comme fongicide et bactéricide. Ces restrictions sont désormais retirées, permettant, entre autres, des utilisations en tant qu'herbicide.

[>> Lien](#)

Prolongation de la période d'approbation

2019/168

Prolongation des périodes d'approbation des substances actives :

- abamectine, au 30 avril 2020
- Bacillus subtilis (Cohn 1872) - souche QST 713, au 30 avril 2020
- Bacillus thuringiensis subsp. aizawai, au 30 avril 2020
- Bacillus thuringiensis subsp. israeliensis, au 30 avril 2020
- Bacillus thuringiensis subsp. kurstaki, au 30 avril 2020
- Beauveria bassiana, au 30 avril 2020
- benfluraline, au 29 février 2020
- clodinafop, au 30 avril 2020
- clopyralid, au 30 avril 2020
- Cydia pomonella Granulovirus (CpGV), au 30 avril 2020
- cyprodinil, au 30 avril 2020
- dichlorprop-P, au 30 avril 2020
- époxiconazole, au 30 avril 2020
- fenpyroximate, au 30 avril 2020
- fluazinam, au 29 février 2020
- flutolanil, au 29 février 2020
- fosétyl, au 30 avril 2020
- Lecanicillium muscarium, au 30 avril 2020
- mépanipirim, au 30 avril 2020
- mépiquat, au 29 février 2020
- Metarhizium anisopliae var. anisopliae, au 30 avril 2020
- metconazole, au 30 avril 2020
- metrafenone, au 30 avril 2020
- Phlebiopsis gigantea, au 30 avril 2020
- pirimicarbe, au 30 avril 2020
- Pseudomonas chlororaphis - souche MA 342, au 30 avril 2020
- pyriméthanile, au 30 avril 2020
- Pythium oligandrum, au 30 avril 2020
- rimsulfuron, au 30 avril 2020
- spinosad, au 30 avril 2020
- Streptomyces K61, au 30 avril 2020
- thiacloprid, au 30 avril 2020
- tolclofos-méthyl, au 30 avril 2020
- Trichoderma asperellum, au 30 avril 2020
- Trichoderma atroviride, au 30 avril 2020
- Trichoderma gamsii, au 30 avril 2020
- Trichoderma harzianum, au 30 avril 2020
- triclopyr, au 30 avril 2020
- trinexapac, au 30 avril 2020
- triticonazole, au 30 avril 2020
- Verticillium albo-atrum, au 30 avril 2020
- zirame, au 30 avril 2020

[>> Lien](#)

Retourner au sommaire

Evaluations de risque des substances actives

Evaluations de risque des substances actives

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

Evaluations de risque des substances de base

L-cysteine (CAS 52-89-1)

L'EFSA vient de publier l'évaluation de risque de la substance de base L-cystéine pour une utilisation en tant qu'insecticide.

[>> Lien](#)

Evaluations de risque des substances à faible risque

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

[Retourner au sommaire](#)

Limites maximales de résidus

Evaluations des LMR existantes

Liste de substances actives ne nécessitant pas de révision des LMR selon l'article 12

1-Decanol
Beauveria brongniartii
Difenacoum
Fatty alcohols
Potassium permanganate
Potassium thiocyanate
S-Abscisic acid
Sodium hypochlorite
Sodium silver thiosulfate
Tall oil crude
Tall oil pitch
(Z)-13-Hexadecen-11-yn-1-yl acetate
(Z,Z,Z,Z)-7,13,16,19-Docosatetraen-1-yl isobutyrate
[>> Lien](#)

flutolanil (CAS 66332-96-5) – Article 12 - données confirmatoires

Les LMR existantes sur la substance active flutolanil ont été évaluées par l'EFSA (données confirmatoires).

[>> Lien](#)

hexythiazox (CAS 78587-05-0) – Article 12(1)

Les LMR existantes sur la substance active hexythiazox ont été évaluées par l'EFSA.

[>> Lien](#)

imazamox (CAS 114311-32-9) – Article 12 - données confirmatoires

Les LMR existantes sur la substance active imazamox ont été évaluées par l'EFSA (données confirmatoires).

[>> Lien](#)

imidaclopride (CAS 138261-41-3) – Article 12(1)

Les LMR existantes sur la substance active imidaclopride ont été évaluées par l'EFSA.

[>> Lien](#)

spinosad (CAS 168316-95-8) – Article 12 - données confirmatoires

Les LMR existantes sur la substance active spinosad ont été évaluées par l'EFSA (données confirmatoires).

[>> Lien](#)

spiromesifen (CAS 283594-90-1) – Article 12(1)

Les LMR existantes sur la substance active spiromesifen ont été évaluées par l'EFSA.

[>> Lien](#)

Modifications des LMR

2019/88

Modification des LMR pour la substance active suivante (règlement applicable à partir du 13 aout 2019) :

- acétamipride (entre autres sur laitues et épinards)

[>> Lien](#)

2019/89

Modification des LMR pour les substances actives suivantes (règlement applicable à partir du 13 aout 2019) :

- bromadiolone
- étofenprox
- paclobutrazol
- penconazole

[>> Lien](#)

2019/90

Modification des LMR pour les substances actives suivantes (règlement applicable à partir du 13 aout 2019) :

- bromuconazole
- carboxine
- oxyde de fenbutatine
- fenpyrazamine
- pyridabène

[>> Lien](#)

2019/91

Modification des LMR pour les substances actives suivantes (règlement applicable à partir du 13 aout 2019) :

- buprofézine
- diflubenzuron
- éthoxysulfuron

- ioxynil
- molinate
- picoxystrobine
- tépraloxydim

Les LMR sont abaissées sur ces substances actives, à la suite de l'expiration de leur approbation, ou de leur non-approbation.

[>> Lien](#)

Propositions de modifications des LMR

mandipropamide (CAS 374726-62-2)

Une demande de fixation de LMR a été portée pour la substance active mandipropamide sur betteraves, radis, choux fleurs, choux de Bruxelles, endives, pois et artichauts.

[>> Lien](#)

sulfoxaflor (CAS 946578-00-3)

Une demande de fixation de LMR a été portée pour la substance active sulfoxaflor sur limettes, choux fleurs, choux de Bruxelles, choux verts, feuilles similaires aux épinards sauf épinard, fines herbes sauf feuilles de céleri, haricots, pois, avoine et blé.

[>> Lien](#)

[Retourner au sommaire](#)

Règlementations diverses

Liste des produits phytopharmaceutiques de biocontrôle

La dernière version a été publiée le 23 janvier 2019.

[>> Lien](#)

Modification de l'État membre rapporteur dans le processus d'évaluation des substances actives suivantes : «deltaméthrine», «diflufénican», «époxyconazole», «fluoxastrobine», «prothioconazole» et «tébuconazole»

Retrait du Royaume-Uni

[>> Lien](#)

Plans de surveillance et de contrôle de la chlordécone dans les denrées végétales destinées à l'alimentation humaine ou animale et dans les denrées animales destinées à l'alimentation humaine en Martinique et Guadeloupe pour 2019

[>> Lien](#)

[Retourner au sommaire](#)

Sécurité applicateur

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

[Retourner au sommaire](#)

Divers

Bulletin des autorisations de mise sur le marché (AMM) des produits phytopharmaceutiques et adjuvants - Février 2019

[>> Lien](#)

Consultation du public sur le projet d'ordonnance relative à la séparation des activités de vente et de conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et au dispositif de certificats d'économie de produits phytopharmaceutiques

[>> Lien](#)

DÉCISION DU CONSEIL relative à la position à prendre, au nom de l'Union européenne, lors de la conférence des parties concernant les amendements à l'annexe III de la convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international

[>> Lien](#)

Protection des abeilles : l'Anses émet des recommandations afin de renforcer le cadre réglementaire

[>> Lien](#)

[Retourner au sommaire](#)

Veille réglementaire est une lettre publiée par [iteipmai](#).

[iteipmai](#) | BP 80009 - 49120 Chemillé-en-Anjou | www.iteipmai.fr



[ARCHIVES VEILLE REGLEMENTAIRE](#)

[Se désabonner](#) | [Report spam](#)